

Téléassistance pour personnes âgées

Senioralerte détecte les situations anormales

Senioralerte, nouvelle offre de service de téléassistance pour les personnes âgées, propose de sécuriser leur lieu de vie par une détection des situations anormales.

AVEC 5,1 MILLIONS de plus de 75 ans, le marché français de la téléassistance est en plein développement. Pour preuve, voici encore un nouveau service. Le concept de Senioralerte a le mérite d'être simple. Ce n'est ni plus ni moins qu'une adaptation des technologies utilisées par les systèmes d'alarme anti-effraction à la situation des personnes âgées qui vivent seules à leur domicile.

La société Senioralerte installe en effet chez ses abonnés de six à huit capteurs infrarouges sans fil (sensibles à la présence des êtres humains et pas des animaux) qui

seront positionnés aux endroits stratégiques (salle de bains, chambre, cuisine, couloir, escalier, etc.), ainsi que des détecteurs d'ouverture. Ces capteurs envoient leurs informations à un boîtier récepteur-transmetteur (équipé d'un capteur de température) que l'on branche sur la prise téléphonique ou l'ADSL. Est inclus le Distrimedix, un pilulier électronique (une semaine de médicaments), qui rappelle les heures de prise par signal sonore et alerte si les médicaments ne sont pas prélevés.

Le boîtier envoie toutes les deux heures l'ensemble des informations au serveur de Senioralerte. Une alarme se déclenche automatiquement dans certains cas programmés à l'avance, dont voici quelques exemples :

– absence de mouvements dans

la chambre à 10 heures, si le lever habituel est à 8 h 30 ;

– absence de mouvements dans la pièce depuis une heure (sauf sieste ou repos connus) ;

– température ambiante anormalement supérieure ou inférieure ;

– pas d'ouverture de la porte du réfrigérateur depuis plus de huit heures, ce qui révèle des problèmes d'alimentation ;

– après une sortie, pas de retour avant l'heure critique. En cas de danger, la ou les personnes désignées (un proche, un voisin, un centre d'appels) sont alors prévenues (par différents moyens, SMS, fax, e-mail). Ces personnes peuvent également consulter sur leur page privée de senioralert.com un rapport de la journée pour repérer les situations à surveiller.

Jean-Pierre Decock, son président,

explique que le projet Senioralerte est né du constat des défaillances des systèmes de téléassistance reposant sur un bouton d'alerte. Lequel se trouve souvent hors de portée quand la personne âgée en a besoin. De plus, celle-ci n'est pas toujours en état de donner l'alerte. Assurant une « surveillance » 24 heures/24, la solution Senioralerte apparaît moins intrusive que les caméras de télésurveillance qui sont parfois proposées. Consultée, le Dr Valérie Bourhis, gériatologue, a veillé à ce que la personne fragile puisse donner son accord lors du contrat d'abonnement.

> MARIE-FRANÇOISE DE PANGE

*Abonnement 56,90 euros/mois (équipement électronique gratuit)
Ce service donne droit au crédit d'impôt dans le cadre des services à la personne
www.senioralerte.com*